

ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C

Actions de pays de la zone euro

Indicateurs clés (au 30/10/2020)¹

Exposition actions (%)	+1.50	98,94	Exposition devises (%)	-0.13	9,9
			SCR OPC (%) ²	+0.16	42,54
			Nombre de lignes	-1	38
			Note ESG (/10)	+0.00	6,76

Reporting mensuel - Octobre 2020

Actif net (en millions)	37,19 EUR
Valeur liquidative	147,23 EUR
Performance mois	-3,51%

* 52 Semaines



Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

► Evolution de la valeur liquidative

Historique non suffisant.



Olivier Ken

Gérant Actions

Suppléé par Olivier Plaisant

Objectif de gestion

FCP éligible au PEA visant à optimiser, sur un horizon de 5 ans, la performance d'un portefeuille géré de manière discrétionnaire et investi en actions européennes de croissance, c'est-à-dire en recherchant des entreprises dont les perspectives de valorisation sont jugées attractives.

► Performances glissantes

Historique non suffisant.

Indicateur de risque (SRRI)

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.



A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Le souscripteur de ce fonds sera soumis aux risques action, de taux, de perte en capital, de gestion discrétionnaire.

► Performances calendaires

Historique non suffisant.

Prix & Récompenses

European Funds Trophy 2020
Meilleure société de gestion française pour la 4ème fois - Catégorie « 26-40 fonds notés »

Globe d'Or - Gestion de Fortune 2020
Catégorie "Actions Zone Euro"

(1) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (2) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. L'OPCVM, objet du présent reporting, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM. Voir verso pour l'avertissement complet relatif à cet OPCVM.

ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C

Commentaire de gestion

- ▶ La publication du T3 a montré un fort rebond de progression du PIB, facilité par le bond de la demande intérieure. Cependant ce bon momentum risque de ne pas durer. En effet, la recrudescence du SARS-CoV-2 entraîne la réintroduction des mesures de confinement en Europe. Même si le « stop and go » semble moins sévère qu'avant, ses conséquences économiques s'annoncent catastrophiques. Une bascule en récession est désormais envisagée dès le T4 2020 et les perspectives troublées. De quoi faciliter l'adoption de nouveaux plans de stimulation budgétaire, dont les Etats-Unis où la fin des élections devrait ramener un peu plus de sérénité au Congrès.
- ▶ Sur le mois, le fonds sous performe son indice dans un contexte de rebond des actions dites « values », en particulier des financières. Les énergies renouvelables ont contribué négativement, du fait de probables prises de bénéfices (une des meilleures performances sectorielles en 2020). Nous maintenons notre vue positive sur le secteur. Parmi les résultats du 3e trim., nous notons ceux de Tesla et retenons 3 éléments : 5e trim. profitable consécutif, objectif de 500k véhicules livrés cette année confirmé et progression d'investissements qui devraient permettre un doublement de production en 2021, confirmant son statut de leader technologique et industriel dans le véhicule électrique.

Portefeuille (Source : Ecofi)

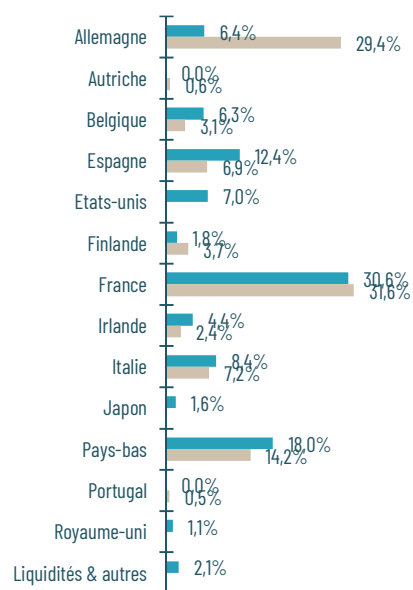
Principales lignes en portefeuille

IBERDROLA	6,04%
EDP RENOVAVEIS	5,28%
ELIA GROUP SA/NV	5,01%
ASML HOLDING	4,64%
CNH INDUSTRIAL NV	4,61%
BUREAU VERITAS	4,56%
KERRY GROUP A	4,45%
KONINKLIJKE DSM NV	4,45%
SCHNEIDER ELECTRIC_SE	3,92%
PLASTIC OMNIUM	3,17%

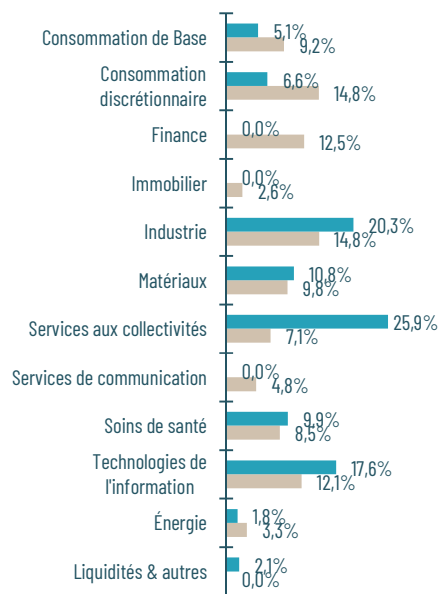
Principaux mouvements sur le mois

Achats / Renforcements	
FALCK RENEWABLES SPA	
CNH INDUSTRIAL NV	
ELIA GROUP SA/NV	
KNORR-BREMSE AG	
Ventes / Allègements	
PRYSMIAN	
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBI	
ALBIOMA SA	
ATOS SE	

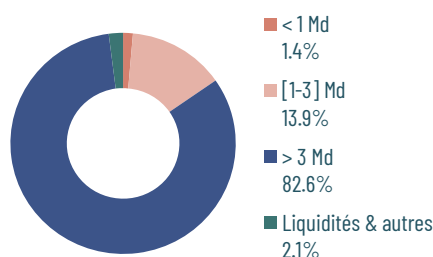
Répartition géographique



Répartition sectorielle



Répartition par capitalisation



Indicateurs du portefeuille

PER	25,16
ROE	12,62
Rendement instantané	1,65

Caractéristiques

Code ISIN : FRO010214213
Code Bloomberg : ECACCEC FP Equity
Type de part : Capitalisation
Forme juridique : FCP de droit français
Classification / Stratégie : Actions de pays de la zone euro
Dépositaire : CACEIS BANK
Devise de la part : EUR
Valorisation : Quotidienne
Date de création : 13/09/2005
Eligible PEA-PME : Non
Eligible PEA : Oui
UCITS : Oui

Règlement/Livraison : J+1
Délai de notification : J avant 11h30
Indicateur de référence : EURO STOXX DIVIDENDES REINVESTIS (CLOTURE)
Durée de placement recommandée : 5 ans
Frais de gestion directs maximum : 2 % de l'actif net
Commission de surperformance : Néant
Commission de souscription acquise : Néant
Commission de souscription non acquise : 2 % maximum
Commission de rachat acquise : Néant
Commission de rachat non acquise : Néant

Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr

et sur :



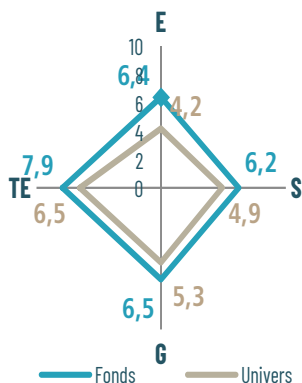
+33 (0) 1 44 88 39 00 @contact@ecofi.fr

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts ou actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.

Note ESG du fonds (/10)	6,82
Note ESG de l'univers (/10)	5,30

Univers Europe : environ 1700 émetteurs

Note ESG du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Note ESG : la note du domaine ESG varie de 0 à 10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)

S : Social (23,33%)

G : Gouvernance (23,33%)

TE : « Touche Ecofi » (30%)

La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Processus ISR

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi Investissements repose sur les 3 principes suivants :

1. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi Investissements exclut de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.

2. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG repose sur la notation de Vigeo Eiris d'après une approche « best in universe ». L'impact réel des politiques ESG est privilégié en surpondérant les critères de résultats. Les émetteurs sont repartis en déciles selon la note attribuée.

3. Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort).

Pour les Etats, Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux. Le processus repose sur la sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés (exclusion des Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie).

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note ESG globale	Decile	E	S	G	TE	Niveau max. de controversé	Poids OPC
IBERDROLA	Services aux collectivités	8,5	1	8,7	8,2	7,6	9,4	2	6,04%
EDP RENOVEVIS	Services aux collectivités	8,3	1	9,4	6,8	8,0	8,9	0	5,28%
ELIA GROUP SA/NV	Services aux collectivités	6,7	1	6,4	6,1	6,2	7,7	0	5,01%
ASM LITHOGRAPHY	Technologies de l'information	7,3	1	7,2	6,7	6,1	8,6	0	4,64%
CNH INDUSTRIAL	Industrie	8	1	6,7	8,4	7,5	9,2	3	4,61%

Actualité ISR

Ecofi obtient une nouvelle fois la meilleure note des PRI

Pour la 6ème fois, Ecofi a obtenu la note, A+ qui constitue le plus haut niveau de reconnaissance, pour l'intégration de notre action globale (stratégie et gouvernance) à l'évaluation des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU, dont Ecofi est membre depuis 2009. Cette notation montre que nous pouvons concilier performance et investissement socialement responsable, avec un engagement de plus en plus fort pour cette finance.

Les PRI ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles. L'évaluation complète d'Ecofi est disponible sur notre site.

Repère

L'Investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Définition de l'AFG FIR.

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

CRITERES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

CRITERES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du Conseil d'administration
- Prévention de la corruption

TOUCHE ECOFI

- Equilibre des pouvoirs
- Egalité hommes-femmes et non-discrimination
- Relations responsables avec les clients et fournisseurs
- Rejet des paradis fiscaux

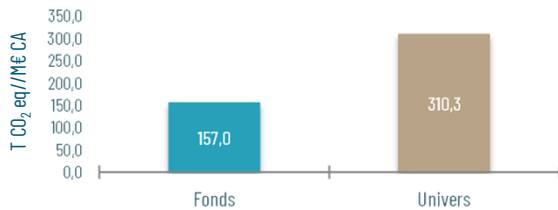
Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble équilibré de valeurs européennes.

Taux moyen de couverture des valeurs détenues en portefeuille (hors titres solidaires, titres d'état et OPC) par les indicateurs d'impact : 78%

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbone



Unité : t CO₂eq / M€ CA

► Empreinte carbone du portefeuille :

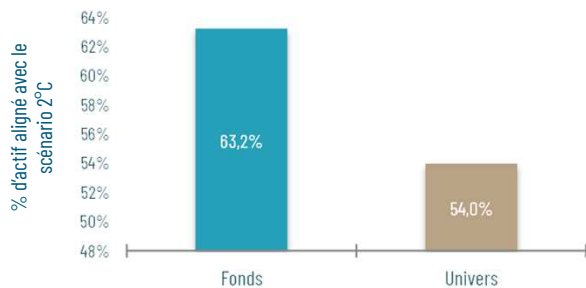
3780 tonnes d'équivalent CO₂

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers). Pour plus d'information : www.ghgprotocol.org.
- L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille. Le calcul de l'intensité ne prend pas en compte les green bonds.
- L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions.

Sources : Thomson Reuters, ISS ESG, Ecofi.

► Alignement avec le scénario 2°C

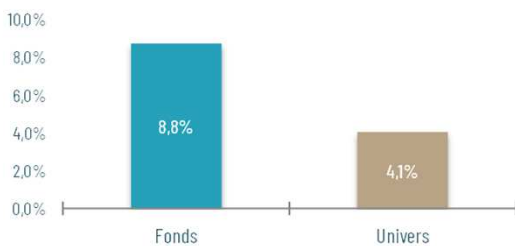


Sources : ISS ESG, Ecofi.

L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 2°C. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario 2°C est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario 2°C, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Energie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

► Variation d'effectifs



Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

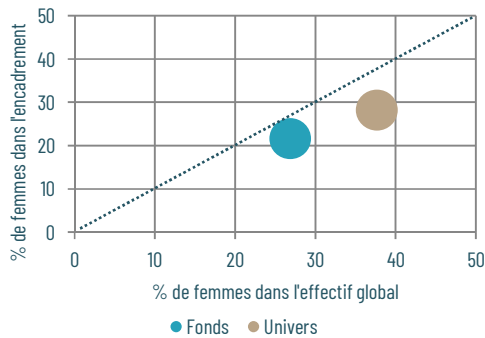
La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et la moyenne des effectifs des quatre années précédentes, le tout rapporté à cette même moyenne.

Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

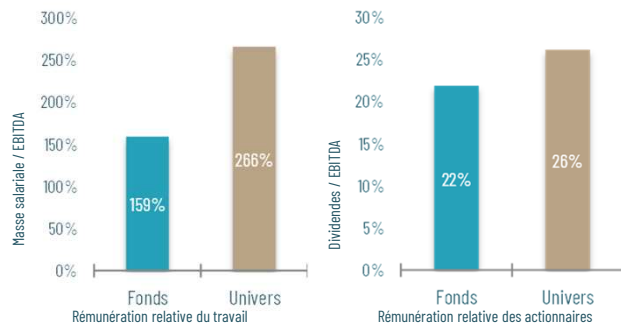
Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

----- Respect de l'équilibre hommes / femmes

Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

► Partage de la valeur économique



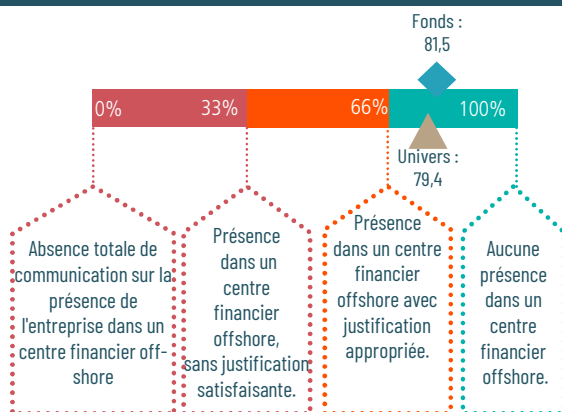
Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

► Responsabilité fiscale



A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Vigeo-Eiris évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Sources : Vigeo-Eiris, Ecofi.

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts ou actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.